

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

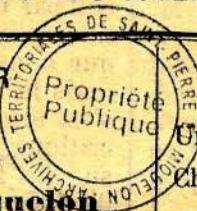
Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

A quelque chose malheur est bon

Jeudi et vendredi, il y avait séance du conseil d'administration au grand complet, pour le vote du budget de 1905, M. l'inspecteur Arnaud y assistait.

Acculé par les circonstances peu rassurantes de l'avenir de la colonie, il s'agissait de faire des économies de personnel devant lesquelles on ne pouvait plus reculer. Depuis longtemps, nous avions pressenti qu'il faudrait en arriver à une hécatombe de fonctionnaires dont la colonie peut parfaitement se passer sans s'en porter plus mal. Il a fallu n'avoir aucun sens administratif, aucune conscience comme un Jullien et un Certonciny pour perpétuer un tel gâchis.

Il y a dix-huit mois que ces réformes d'économie auraient dû se produire, car il est un principe immuable partout en administration comme dans le plus petit budget de ménage: C'est que l'on doit mesurer ses dépenses au fur et à mesure de la réalisation de ses recettes.

Ce principe élémentaire, notre administration l'a trop souvent méconnu en créant de nouvelles dépenses, en en maintenant de très inutiles. Où le gâchis de dépenses a été porté à son comble, c'est comme nous l'avons dit souvent, dans le maintien de cette nuée de fonctionnaires pour administrer et comment? une population de pas même 6,000 habitants.

Quand le prince Jérôme est venu visiter la colonie et que le comte de la Roncière lui présenta les fonctionnaires, son visiteur ne put s'empêcher de dire avec sa perspicacité bien connue: mais il y a plus de fonctionnaires que d'habitants. Le mot fit rire, mais il était quand même une critique railleuse et vraie de notre manie française de tout fonctionnarisier. Cependant si jamais gouverneur a su se passer de fonctionnaires c'est bien de La Roncière, quoique en quelques années il ait trouvé le moyen par son activité personnelle de bouleverser l'aspect de Saint-Pierre et d'en faire quelque chose.

Qu'aurait donc dit le prince Jérôme s'il avait pu revenir quarante ans plus tard?

D'un mal il en résulte presque un bien, puisque notre situation critique a fini par ouvrir les yeux de nos gouvernants et les forcer à faire des économies, faute de pouvoir imposer davantage les pauvres contribuables.

Forcé par la nécessité impérative des circonstances, on a trouvé quand même le moyen de réaliser pour quatre-vingt quinze mille francs d'économie.

Ces décisions économiques portent sur les suppressions d'emploi:

1^e Du commissaire de police qui a droit à sa retraite.

2^e D'un employé typographe qui se trouve dans les mêmes conditions.

3^e Du contrôleur des douanes faisant double emploi avec le vérificateur.

4^e Du premier secrétaire archiviste encore un double emploi.

5^e Du directeur de l'intérieur supprimé depuis 1899 mais qui avait été maintenu quand même.

6^e Deux vicaires sont également supprimés comme n'étant pas nécessaires par suite de la présence presque continue en France du curé.

7^e Deux sœurs institutrices, l'une à Miquelon, l'autre à l'île aux Chiens; le nombre d'élèves n'étant pas suffisant pour tenir deux classes dans chacune de ces localités.

8^e. La suppression de l'ouvrage admise en principe et réalisable quand on aura trouvé le moyen de confier les orphelinats à des familles.

Une suppression qui n'a pas été agréée est celle du Conducteur des travaux, sous prétexte que sa nomination est réservée à l'agrément du Ministre. C'était une raison de plus de le faire pour ne pas se laisser imposer une nouvelle incapacité genre Touze. Après le départ de M. Hamon, le conseil général avait procédé à cette suppression rentrant dans ses attributions par la raison bien simple que c'était la colonie qui payait.

La suppression du contrôleur des douanes entraîne la création d'un commis en plus, et celle du directeur de l'intérieur, d'un sous-chef de bureau.

Les instituteurs sont augmentés: les titulaires de 400 francs et les stagiaires de 300 francs,

Malgré ces suppressions, le budget de 1905 est balancé par un emprunt à la caisse de réserve de 49,000 francs.

M. LÉGASSE JOURNALISTE

On sait que M. Légasse, à la veille de sa réélection en 1900, s'est payé le luxe de s'offrir un journal pour soutenir sa candidature et supprimer le pauvre petit « Impromptu » du père Lemoine qui végétait.

A ceux qui ont perdu de vue ce qu'était ton de ce journal, dont M. Légasse se faisait le rédacteur et l'inspirateur, nous nous faisons un plaisir d'en rediter quelques passages, afin que les connaisseurs en la matière puissent comparer le genre de la « Vigie » avec ce que le « Réveil » est et a été.

Tout d'abord, il faut que l'on sache que neuf numéros de la petite Vigie et quatre de la grande ont vu le jour, soit en tout treize numéros, nombre fatidique, s'il en fut jamais.

Dans son article programme de maître, nous ne voulons relever que ce passage: *Disons, sans crainte que l'avenir nous démente: notre journal observera toujours la dignité de ton et d'allure qui convient à une publication émanant d'hommes sérieux et de bonne éducation. Vis à vis de l'administration, nous observerons toujours une attitude correcte et courtoise quand bien même les circonstances nous constraintraient de lutter.*

Au N° 5, nous arrivons à cette rapide contradiction avec le programme encore tout chaud et tout vibrant: *Qu'en pense M. Caperon, gouverneur intérimaire? Quand donc notre vieux misanthrope prendra-t-il le chemin de Nouméa ou du Congo. Ce jour-là nous demanderons la création d'un droit spécial pour payer ses frais de voyage. Et dire que les bons fonctionnaires partent et que M. Maurice Caperon nous reste toujours! ! Quel boulet le gouvernement de la République fait trainer à notre paisible population. Il y a longtemps que M. Caperon aurait été écorché—comme un gorille—s'il avait eu*

affaire aux colons des Antilles, aux Annamites ou aux Nègres Sénégalais. S'il n'était que haineux et déloyal, on en rirait! mais c'est qu'il gaspille en outre l'argent que nous gagnons à force de travail et de privations. Voilà l'expression de la courtoisie, de la correction et de la bonne éducation que donne M. Légasse dans son 5^e numéro. Nous n'avons jamais su ce que M. Caperon a pu en penser, mais nous serions curieux de savoir ce que pensent les détracteurs du « Réveil » des procédures de M. Légasse de toujours promettre plus de beurre que de pain, pour en arriver à faire le contraire de ce qu'il a promis,

Sans nous arrêter aux banalités des promesses électorales, nous relevons encore dans ce numéro les courtoisies suivantes: « nous signalerons bientôt au « public certains abus qui ne sont pas « ordinaires. Quel désordre! Tout le « monde commande et personne ne fait « rien ! M. Caperon, le triste sire délaissé de toute la population et de tous « les fonctionnaires, à l'exception de son « alter-ego qui s'assimile si bien aux « grands hommes avec une solennité « béate dont il recouvre sa nullité avec « des idées toutes d'emprunt et de reflet. » En la circonstance, M. Caperon, que nous ne sommes pas chargé de défendre, pour cause de réciprocité, a dû se trouver suffisamment arrangé en guise de requisitoire. Quoique cela, un incident s'en est suivi au sujet du portrait peu flatté de l'alter ego, qui assez ressemblant était pour tout le monde, celui de M. Certonciny, lequel, avec son emphase méridionale, avait débuté dans la vie administrative par être acteur dans un salon de la haute. Mais dans cette affaire alter ego, ce que le bon public a ignoré c'est que le sus-dit Certonciny, Marseillais avant tout, s'était empressé de faire intervenir certaines dames, amies de sa femme, qui ont réussi auprès de M. Légasse à lui faire créer cet alibi que l'alter ego n'était autre que M. Siegfriedt. Cette invraisemblance, malgré les déclarations intéressées de l'auteur, a frappé tout le monde, car M. Siegfriedt n'a jamais joué, que l'on sache, au grand homme, n'est point enclin à une solennité béate, pas plus que l'on puisse dire que, dans sa carrière, il recouvre sa nullité d'idées d'emprunt et de reflet ?

Au N° 6 de la Vigie, pour consacrer le pacte avec Certonciny, nous voyons M. Légasse chercher à donner le change en déclarant attribuer à M. Caperon ce passage; qui s'assimile si bien aux grands hommes, qu'il a une solennité béate, qu'il recouvre sa nullité d'idées d'emprunt et de reflet. C'était le coup de pied de l'âne pour arriver à une reculade et à une compromission avec le sieur Certonciny, dont nous avons subi les effets. Nous ne sommes pas l'ami de M. Caperon, nous n'avons jamais prétendu à cet honneur, mais nous sommes loin de supposer et de penser qu'il ait jamais eu besoin des idées de qui que

ce soit, pas même de celles de M. Légasse.

Si nous avons tenu à relever ces passages, c'est pour bien faire voir à nos adversaires et à M. Caperon lui-même que nos procédés ne sont pas ceux de M. Légasse et qu'il ne peut y avoir de comparaison entre eux: nous n'avons jamais cherché à accaparer qui que ce soit par une flatterie de mauvais aloi et intéressée. Notre défaut est de dire ce que nous pensons sur certains faits; mais le Réveil sans avoir rien promis s'est toujours tenu sur le terrain d'une critique permise et vérifique, appuyée sur des faits que nous sommes à même de discuter preuves en mains quand l'on voudra et devant qui l'on voudra, parce que le Réveil, par sa rédaction est en mesure de ne rien ignorer et de tout connaître de ce qui est critiquable.

DÉNONCIATION

Le comité de la ligue anti-alcoolique s'est ému d'une dénonciation portée contre lui au comité central des ligues anti-alcooliques à Paris.

Cette dénonciation s'est produite par l'intermédiaire de l'archi-prêtre M. Solanges Baudin au nom de M. l'abbé Légasse, qui accuse la ligue de faire une ardente propagande anti-religieuse et politique.

Voilà une accusation gratuite, car chacun sait que le comité de la ligue est composée de gens de toutes les croyances n'ayant qu'un but moralisateur: restreindre le plus possible les ravages de l'alcoolisme en offrant des distractions à ses membres participants, au moyen de soirées récréatives et de conférences instructives.

Quel but plus moral et en même temps plus pratique peut-on mettre en avant dans un pays où les distractions manquent complètement en dehors de celles du café?

M. l'abbé Légasse a été vraiment mal inspiré de faire porter une telle accusation aussi mal fondée.

Il ne devrait pas ignorer que son propre frère a été accusé de n'avoir dû son élection qu'aux libations qui, pendant toute la période électorale, ont été offertes gratuitement aux électeurs dans des différends cafés de la ville; qu'il a été accusé d'avoir voulu dominer le collège électoral en flattant les vices et excitant les haines les plus implacables, se faisant l'insulteur public de ses adversaires sous la protection d'une horde de gens ivres.

M. l'abbé Légasse, qui nous déplorait les tendances alcooliques de la population maritime, pourrait-il nous dire quels sont les efforts faits par lui et par son clergé pour remédier à ce qu'il appelait un vice local?

Son inaction, après ses récriminations nous a toujours laissé supposer avec juste raison qu'il aimait mieux flatter

les vices des hommes que de les dénoncer, parce qu'il était plus facile de les flatter. Nous en voyons la preuve tous les jours, car c'est un sujet sur lequel le clergé docile de M. l'abbé Légasse n'a jamais ouvert la bouche. Ne pourrait-on pas assimiler ce silence politique aux agissements de certaines femmes, qui poussent leur mari à boire pour mieux le dominer et pour se soustraire plus vite à la puissance maritale parfois gênante!

Voilà la politique faite par M. l'abbé Légasse au détriment de la religion, dont il se dit l'apôtre dévoué; mais qu'il n'accuse pas de ses propres méfaits la Ligue anti-alcoolique. Les actions des hommes sont la seule preuve de leurs tendances intéressées: on a beau dire blanc et faire noir, les faits sont là qui seuls prouvent ce que valent les agissements des uns et des autres: en la circonstance les faits parlent à l'encontre des préceptes.

Un personnage aussi haut placé que M. l'abbé Légasse et plus désintéressé que lui, M. l'inspecteur Arnaud, dira si la ligue est une institution politique, et si au contraire toute la politique de la colonie ne se résume pas à se soustraire à une oppression démoralisatrice de ses forces vitales par excellence.

PORTRAITS ADMINISTRATIFS

Le commandant Brue était un chef de bataillon ayant également servi les deux régimes qui ont gouverné la France au début du XIX^e siècle. Son titre de chef de bataillon, officier de la légion d'honneur, indique qu'il a pris part aux guerres de la révolution et de l'empire. Où il existe une sorte d'anomalie, c'est de le voir mis à la retraite, quoique maintenu à la tête de la colonie, avec le titre de capitaine de frégate honoraire. Cette obtention d'un grade d'officier de marine ne peut provenir que de ce fait que Saint-Pierre relevait du ministère de la marine et que le capitaine de frégate dans les préséances avait le pas sur le chef de bataillon.

Le commandant Brue a fait deux séjours à Saint-Pierre et a gouverné la colonie avec le titre de commandant et d'administrateur, fonctions qu'il cumulait du 28 mai 1828 au 10 septembre 1839. Pendant cette période de dix années, la France subissait la révolution de juillet qui se terminait par l'avènement de Louis-Philippe.

On peut dire que c'est sous le gouvernement des d'Orléans que l'on s'est le plus occupé de Saint-Pierre: les actes législatifs promulgués dont le bulletin de la colonie fait mention, en sont la preuve la plus évidente. A ce point de vue, le commandant Brue a quelque droit au titre d'administrateur. Son premier arrêté, du 9 juin 1828, témoigne d'une certitude fermée toute militaire par

l'interdiction de vendre une cargaison en gros avant qu'elle n'ait été offerte au détail pendant quatre jours. On voit que les partisans du monopole n'ont pas toujours été favorisés, quand on a eu affaire à des administrateurs soucieux avant tout de l'intérêt de leurs administrés et non de favoriser une spéculation.

Les règlements administratifs légués par le commandant Brue sont de nature à prouver qu'il y avait en lui l'étoffe d'un administrateur sous les dehors d'un vieux dur à cuire. Dans tous les cas, beaucoup de ses arrêtés sont encore en vigueur et leur utilité est encore aujourd'hui incontestable, malgré les années qui se sont écoulées.

A signaler dans cet ordre d'idées: son arrêté du 8 Juillet interdisant l'introduction de morue de pêche étrangère; prescrivant aux expéditeurs de produits de pêche de Miquelon de se munir d'un permis constatant la quantité, l'origine et le nom du destinataire. C'est à bord du stationnaire que le patron devait présenter son permis et le faire décharger à l'inscription maritime. Voilà une simplification d'administration qui n'en était pas moins efficace. Combien de fois depuis quelques années n'a-t-on pas réclamé la présence comme dans ce temps là d'un petit stationnaire de l'Etat? Comment admettre que la colonie, la plus maritime par son entourage d'Anglais, d'Américains et de Canadiens, n'ait pas au moins un petit bâtiment, battant pavillon français, chargé de la police maritime? S'il en était autrement on ne verrait pas le « Fiona » venir faire ses incursions jusque sur notre rade et ses investigations jusque dans notre port. Bien certainement que le commandant Brue, un brave à trois poils, n'aurait pas souffert une insolence de ce genre-là grâce à la présence de son stationnaire.

à suivre

CHARITÉ, O CHARITÉ!

Madame la duchesse — 50 ans, grande, assez élégante, affectionne particulièrement la poudre de riz et les grands littérateurs, Voltaire et de Balzac entre autres.

Madame de Pompadour — 30 ans, aussi petite que sa sœur, porte des binocles.

La baronne de Bon-Caquet — 60 ans, grisonnante, n'a jamais un bon mot pour personne et se croit quelque chose parce que M. le Baron, son mari, fait dans les papiers timbrés.

Le comité — Peu de Françaises, beaucoup d'Anglaises.

La scène se passe dans le salon du café Méridional.

La baronne de Bon-Caquet — Trois heures . . . et pas de présidente . . .

Quelle femme, mon Dieu! toujours en retard . . . mais nous sommes bien bonnes, chère duchesse, vous êtes vice-présidente et nous commencerons sans elle . . .

Madame de Pompadour — Mais ma chère de Bon-Caquet, il n'est pas encore l'heure, calmez vos nerfs, digne baronne et attendons un peu.

Madame la duchesse qui brûle d'envie d'être présidente — Ah bah! Attendre . . . toujours attendre . . . ne suis-je donc pas là, regardez moi, n'ai-je donc pas l'air assez beau, assez imposant pour faire une présidente. Je ne puis sortir dans la rue, ceci dit entre nous, sans entendre, à mes oreilles, bourdonner des compliments flatteurs, et vous mêmes, mesdames, ne seriez vous pas honorées de faire la charité, la bonne charité, sous l'égide d'une femme distinguée comme moi, et dont le "Réveil", notre Figaro St-Pierrais, à nous, mondaines, ne cesse de vanter les bienfaits (*murmures flatteurs dans l'assistance*).

Madame de Pompadour — Mais notre Présidente est nommée pour un an, nous ne pouvons la changer—Que faire! Mon Dieu! Que faire?

Madame de Bon-Caquet — C'est bien simple, chassons-la (*hi! hi! hi! hi!, elle rit de son esprit... pauvre femme*). Je suis presque honteuse, moi, baronne de Bon-Caquet, de cotoyer tous les jours, en ce lieu, cette simplicité qui ne pense qu'aux pauvres. Est elle assez naïve de croire à la charité (*haussement d'épaules*) quand elle sera baronne et femme d'esprit, comme bibi (*elle se montre du doigt*) eh! bien, peut-être daignerons nous abaisser nos regards vers elle.

Madame la duchesse — Vous avez raison, belle baronne; raison dans notre monde. Vous êtes bien la femme la plus charmante entre toutes, la reine des élégantes, et votre divin visage est comme le rayon de soleil qui donne la gaieté partout où il pénètre . . .

Madame de Pompadour commençant à s'ennuyer — Trêve de flatterie, duchesse; il est six heures, partons, car vous savez, que pour rien au monde, je ne voudrais laisser brûler les haricots de mon mari, il les aime tant, le digne homme.

La présidente qui a tout entendu, entrant — Et les pauvres, mesdames.

Toutes en chœur — Ah! les pauvres c'est vrai, nous les avons totalement oubliés — Ah! bah! plus tard nous en reparlerons . . .

Elles sortent toutes.

à suivre

Luce

A LA LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE

Nous apprenons que le Comité de la Ligue anti-alcoolique vient de prendre

une délibération à l'unanimité pour flétrir, auprès du Comité central à Paris, les procédés indignes dont il a été l'objet de la part de M. l'abbé Légasse, par l'intermédiaire de son ami le curé de Plaisance (Paris).

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette manière de faire, car il est toujours mauvais de laisser le mensonge s'accréder. Que l'on se rappelle ce proverbe toujours malheureusement vrai: *Calomniez, a dit Basile, il en restera toujours quelque chose*. Cette manière de se défendre ou d'attaquer est l'œuvre de ceux qui n'osent produire leurs arguments en pleine lumière, ils insinuent, ils accusent d'une manière vague et équivoque, sans préciser, pour s'éviter la honte d'un démenti public.

L'accusation contre la Ligue anti-alcoolique peut aller de pair avec celle portée contre les conseillers municipaux, accusés de cléricaux et d'anti-gouvernementaux. Et le comble de la mauvaise foi est de faire insulter ici ces mêmes conseillers municipaux comme étant des anti-cléricaux.

Qui trompe-t-on avec de pareilles tartuferies? . . . Ceux qui veulent bien se laisser abuser et tromper, et avoir ainsi une raison pour s'excuser de leur pusillanimité. Quel est l'homme de bon sens qui croira à des accusations qui ne précisent pas un fait dont on puisse faire état? Quel est l'idiot qui croira que notre Conseil municipal est clérical à Paris et anti-clérical à Saint-Pierre?

De telles inventions ne font vraiment pas honneur à l'intellect de leur auteur; il faudrait se croire dans un pays arriéré pour pouvoir faire avaler de pareilles boudures sans protestations.

C'est bien là le malheur de tant de prétention, c'est que dans leur suffisance ces braves gens ne se figurent pas que leurs finesse sont cousues de fil blanc et que la trame en est médiocrement ourdie d'un tissu de mensonges, indignes de gens qui se respectent, et qui de plus, ont cette autre prétention, d'avoir droit au respect de tous.

Qui veut être respecté commence par respecter les autres!

CONTE DE NOËL

— Grand'mère, si tu me racontais une histoire?

— Volontiers, ma chère petite Louise et, puisque nous voici à la veille de Noël, je vais te conter ce qui m'est arrivé à moi-même, il y a bien longtemps puisque j'étais alors une petite fille comme toi!

Et Louise ouvrit de grands yeux étonnés car elle ne pouvait pas croire que cette bonne grand'mère aux cheveux tous blancs, aux mains ridées et tremblotantes, avait été une petite fille comme elle.

Or donc, commença l'excellente mère grand, c'était comme aujourd'hui le 24 décembre. Mon papa et ma maman avaient

prié quelques amis de venir faire le réveillon. Parmi les invités se trouvait Hélène, ma meilleure petite amie.

Comme nous avions un moment avant de nous mettre à table, nous causions de Noël, bien entendu, et des jouets que nous comptions trouver le lendemain matin dans le soulier que nous avions déjà mis dans la cheminée. Moi j'avais demandé une grande poupée et Hélène une voiture pour sa poupee de l'année précédente.

Mais pendant qu'Hélène, me causait je m'apercevais qu'elle paraissait préoccupée et je la voyais regarder toujours du côté de la fenêtre, comme si une vision l'obsédait. Je l'interrogeai et elle me dit qu'en effet elle était inquiète parce qu'en venant chez nous, avec ses parents, elle avait vu un vieux bonhomme, tout couvert de neige, qui l'avait regardée avec des yeux étranges, deux beaux grands yeux très-doux, comme des yeux d'enfant, dans une tête de vieillard à barbe blanche. Elle était encore toute bouleversée de cette apparition. Au moment où elle finissait de me dire le sujet de son trouble, on sonna à la porte d'entrée. Comme deux petites curieuses, nous nous précipitons sur les pas de la bonne qui allait ouvrir.

Tout d'un coup, je vois Hélène faire un pas en arrière; elle venait de reconnaître le vieux bonhomme tout couvert de neige qui l'avait tant impressionnée!

Au lieu de parler à la bonne, c'est à nous qu'il adressa la parole et il nous dit d'une voix douce comme le plus doux chant: « Mes chères petites filles, vous êtes bien joyeuses; vous avez mis, j'en suis certain, vos plus jolis souliers dans la cheminée pour que petit Noël y dépose les jouets que vous désirez et vous les aurez certainement car je lis sur vos visages que vous êtes de bonnes petites filles. Mais avez-vous pensé qu'il y a des petits enfants qui n'ont même pas de soulier à mettre dans la cheminée et que par conséquent, ces pauvres petits enfants n'auront pas de jouets. Eh bien, je viens vous en demander pour eux et je me charge de les leur faire parvenir quand même.»

Aussitôt j'allai chercher une poupée qui était encore presque neuve et Hélène, qui n'était pas chez elle, ne pouvait donner un jeu, tira de son joli porte-monnaie une petite pièce qu'elle remit au bonhomme tout blanc en le priant d'acheter un joujou.

Elle n'avait pas achevé son mot que le bonhomme avait disparu et nous restâmes un instant interdites avant de songer à refermer la porte.

Ma petite amie d'alors est devenue bien vieille aussi, comme moi elle a une petite fille à qui je suis sûre, elle raconte aujourd'hui l'histoire que je viens de te dire, ma petite Louisette. Elle ajoute comme je vais le faire pour terminer: nous avons toujours été persuadées que c'était le petit Noël en personne qui était venu nous rappeler à notre devoir de petites filles heureuses envers celles qui ne le sont pas.

— Alors, conclut Louisette, je vais en rentrant à la maison chercher dans mes jouets ceux qui sont encore assez bien pour être offerts et je les donnerai au bonhomme couvert de neige, s'il vient en demander ou, plutôt, je vais les donner à maman pour qu'elle les lui remette car, peut-être je serais couchée quand il viendra.

— C'est cela, ma chérie, ta pensée est bonne et je souhaite que toutes les petites filles qui liront ou entendront lire ce conte

vrai fassent comme toi pour qu'en ce beau jour de Noël il n'y ait pas de larmes aux yeux des pauvres mamans et des petits enfants !

ANNONCES & AVIS

AU BON MARCHÉ

MAISON DE CONFIANCE

HENRI POULAIN

RUE BISSON

Horlogerie. Bijouterie, Lunetterie

A l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'il vient de recevoir un joli choix d'articles pour cadeaux de jour de l'an, en **titre fixe** à des prix très avantageux.

AVANTAGE EXCEPTIONNEL

ÉCHANGE DE BIJOUX NEUFS CONTRE DE VIEUX BIJOUX

Les personnes ayant bagues, broches ou vieilles boucles d'oreille or peuvent, si elles le désirent, en faire l'échange contre des bijoux neufs.

Toute personne faisant l'achat d'un objet d'une valeur de 10 fr. comme étrenne il lui sera offert une bague ou une jolie broche.

N. B.—Aux personnes se servant de lunettes, M. Henri Poulain fait savoir qu'il possède des verres spéciaux qui adoucissent la vue et la fortifient.

GRAND CHOIX D'ÉTRENNES

a très bon marché

CHEZ M. JULES MARIE ET CHEZ M^{me} V^{re} MUNIER

Tout acheteur de 5 francs aura droit à un billet tombola de la Société des Marins.

AVIS

La commission chargée de la liquidation du Cercle St-Pierrais prie M M. ses créanciers de bien vouloir faire parvenir à M. André Paturel le montant de leur créance avant le 31 décembre.

IGUE ANTI-ALCOOLIQUE

Propriété
Publique



Demain, 25 décembre à 3 heures 1/2 précises, salle des fêtes de l'hôtel Joinville, tirage des jouets de l'arbre de Noël de la Ligue anti-alcoolique et distribution de gâteaux.

Entrée rue Saint-Louis

La tombola de la Ligue sera tirée au cours d'une fête qui sera donnée le 29 décembre 1904 à 8 heures 1/2 dans la salle des fêtes de l'Hôtel Joinville.

AU PROGRAMME

Chœur des Fileuses du vaisseau fantôme Wagner
Chœur du Messie Haindel
Monologues comiques.

Un mariage dans un chapeau
Comédie en un acte d'Alex. DUMAS

Le Caprice
Comédie en un acte d'A. de MUSET
etc. etc. . .

Entrée: 1fr. 35

Les principaux lots seront exposés à partir de lundi chez M. Colombel.—On peut se procurer des billets de tombola chez M. Léonce Dupont, trésorier de la Ligue.

HOTEL JOINVILLE

SAINT-PIERRE & MIQUELON

Chambres garnies

Prend Pensionnaires

Prix modérés

A VENDRE

UN TRAINEAU

A DEUX PLACES

UN HARNAIS DE LUXE NEUF

S'adresser à M. G. DAGORT

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.